



La Lettre

Yannick Vaugrenard

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE



N°5
Juin 2013

EDITO

L'EMPLOI : PRIORITE DES PRIORITES

Le budget du remboursement de la dette est le premier budget de la Nation, devant celui de l'Education Nationale ! Nous mesurons à cet état de fait, la lourde responsabilité qui incombe aujourd'hui au Président de la République et au Gouvernement. Aussi, les fautifs d'hier qui ont surendetté notre pays de manière totalement irresponsable, feraient-ils mieux de faire profil bas plutôt que de s'ériger en donneurs de leçons permanents.

Oui, la situation internationale, européenne et française est délicate et dangereuse, oui, des hommes et des femmes souffrent et pire, trop souvent des enfants subissent les affres de cette crise économique aux conséquences sociales ravageuses. Faut-il baisser les bras ? Ou utiliser l'arme facile de la démagogie, comme certains ? Non, il faut faire face, et courageusement, en prenant des mesures certes difficiles mais nécessaires pour redresser nos finances publiques et ne pas obérer notre propre futur et celui des plus jeunes.

Le sérieux budgétaire est l'alpha et l'oméga de notre indépendance et de notre libre arbitre. Mais ceci ne peut et ne doit se faire que dans la justice sociale. Que ceux qui ont la chance d'avoir beaucoup, acceptent de donner plus, pour permettre à ceux qui ont beaucoup moins de sortir la tête de l'eau. C'est ce qui se fera avec une plus juste répartition des allocations familiales, c'est ce qui devra se faire avec la nouvelle réforme des retraites, c'est ce qui s'est déjà fait avec une fiscalité désormais identique entre le capital et le travail, car la justice sociale va de pair avec la justice fiscale.

La plaie de notre société, c'est le chômage, et sa courbe doit être inversée. Pour cela, la mobilisation de tous les acteurs est indispensable, acteurs politiques, acteurs économiques, acteurs de la formation...

Dans la période que nous traversons, le cadre des décisions importantes doit impérativement être celui de la concertation, comme c'est le cas avec notre Gouvernement, et la seconde Conférence sociale qui se tiendra en ce mois de juin, est à l'image de cette démarche nouvelle, car la démocratie sociale a toute sa place, avec la démocratie politique.

Avec l'emploi, l'éducation est au cœur des préoccupations, des majorités parlementaires à l'Assemblée Nationale, comme au Sénat, et il est appréciable qu'une belle majorité de Gauche s'y soit retrouvée pour voter le texte de refondation de l'école de la République. Un texte du présent, qui porte le fondement d'une bonne préparation de l'avenir de nos enfants, avec la création de 60 000 postes, alors qu'ils étaient constamment supprimés durant ces dernières années.

C'est à l'école maternelle et primaire que seront portés les efforts, car c'est avant tout là qu'il est possible de combattre plus efficacement les inégalités d'origine sociale. Le bon rythme de l'enfant aura prévalu sur toute autre considération et c'est une bonne chose, car une société qui respecte les enfants est une société qui se respecte. Continuons sur ce chemin, guidés par le fil conducteur de la vérité, du courage et de la détermination !

Yannick Vaugrenard

**Membre de la
commission des
affaires
économiques**

**Membre de la
commission
d'enquête sur
l'influence des
mouvements à
caractère sectaire
dans le domaine de
la santé**

**Vice-Président
de la délégation
à la prospective**

**Membre du bureau
du groupe socialiste**



Commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé

Quatrième commission d'enquête parlementaire, sur le sujet des dérives sectaires, il s'agissait pour la première fois d'une enquête sénatoriale, précisément sur les dérives sectaires dans le domaine de la santé.

L'évolution de nos sociétés modernes où l'individualisme isole, la fragilité de tout un chacun devant la dureté de la maladie, sont autant de situations qui favorisent l'emprise mentale de personnes vulnérables, et l'exploitation mercantile qui souvent l'accompagne.

Notre démocratie est-elle suffisamment organisée pour exercer le rôle protecteur qui doit être le sien dans ce domaine ? Assurément non, tel que nous l'a démontré cruellement l'ensemble de nos auditions ! L'état des lieux est globalement négatif, et le constat très alarmant.

Aujourd'hui 3 000 médecins sont en lien avec la mouvance sectaire et un médecin a toujours la possibilité d'user de son titre de Docteur bien qu'ayant été radié de l'Ordre. Nous avons également des raisons d'être préoccupés

lorsqu'on sait que 4 000 psychothérapeutes auto-proclamés exercent sans jamais avoir reçu de formation.

Beaucoup de ministères à côté de celui de la Santé, ont un rôle déterminant à jouer pour combattre les dérives, qu'il s'agisse de l'Intérieur, de la Justice, de la Formation, de l'Education Nationale, voire celui des Finances.

- 6 mois de travail.
- 72 auditions.
- 81 heures d'échanges.
- 41 préconisations.

Il faut à la fois mieux prévenir et plus protéger, notamment en :

- Lançant une grande campagne d'information relative aux dérives thérapeutiques et sectaires.
- Interdisant de faire état de leur titre de Docteur aux médecins, dentistes et pharmaciens radiés par leur Ordre.
- Mettant en place à l'hôpital des groupes de détection des patients susceptibles d'être victimes de dérives sectaires.
- Encadrant mieux l'activité des psychothérapeutes.
- Soutenant la définition d'un label de qualité des organismes de formation prenant en compte un cahier des charges précis, garantissant l'absence de dérives thérapeutiques ou sectaires.

- Renforçant la sécurité de l'information des internautes.
- S'assurant que les programmes de l'enseignement secondaire intègrent une sensibilisation aux dérives thérapeutiques et sectaires.
- Renforçant le statut de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Chacune et chacun d'entre nous, quel que soit son parcours professionnel ou encore de santé, peut à tout moment être percuté et fragilisé par les aléas de l'existence, et en conséquence voir son esprit critique s'étioler. Le terrain est alors fertile pour que « des sans foi, ni loi » exercent leur emprise mentale.

« Notre démocratie, par manque de vigilance, et c'est le cas aujourd'hui, nous l'avons constaté, ne peut accepter d'être durablement coupable de non-assistance à citoyens en danger. C'est pourquoi il faut agir pour protéger, c'est pourquoi il faut agir pour prévenir, c'est pourquoi il faut agir pour punir si nécessaire ».



Don d'organes

Séance plénière du 21 mai
Interpellation de la Ministre de la santé.

Ma question soulignait la nécessaire relance d'une campagne d'information sur le don d'organes. Il s'agit de rendre plus efficient le principe de "consentement présumé" et d'augmenter le "don du vivant", qui en France, n'atteint que 10 % du total des greffes alors qu'il est de 54 % aux Pays-Bas, de 45 % en Suède ou encore de 37 % en Grande-Bretagne.



Dans sa réponse, la Ministre m'a indiqué sa volonté de renforcer l'information des familles et la formation des professionnels sur les nécessités et les pratiques concernant le don d'organes. Les personnes doivent, de manière plus systématique, signifier leur consentement au don et, les citoyens qui s'y refusent, doivent s'inscrire sur le fichier national prévu à cet effet.

J'ai répondu, que la création d'un groupe de travail me semblait opportune afin de régler le paradoxe entre le principe du « qui ne dit mot consent », qui autorise le prélèvement systématique d'organes et, par ailleurs, la disposition qui rend obligatoire le fait de demander aux proches leur autorisation.

Tabagisme :

Protection des enfants

Séance plénière du 26 mars

Interpellation de la Ministre de la santé

Nos enfants sont particulièrement confrontés au tabagisme passif, qui au bout de quelques minutes, et même avec une faible exposition, représente un réel danger particulièrement dans des endroits confinés tels que les voitures.

J'ai demandé à la Ministre, de lancer une réflexion sur l'interdiction de fumer dans les voitures en présence d'enfants. Déjà des Etats ont franchis le pas : Canada, Australie, Chypre... et des réflexions sont menées au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne.

La Ministre a jugé ma proposition intéressante mais pose, selon elle, la question du statut privé des véhicules. J'ai rétorqué que la protection de l'enfance ne s'arrête pas à la porte du véhicule.

- Le tabagisme passif favorise, chez les moins de 2 ans, bronchites, pneumonies et fragilités aux allergènes.
- Son impact ORL et respiratoire est fort, provoquant otites, rhinites, asthme...
- La voiture d'un fumeur contient un taux de particules fines en moyenne 3 fois supérieur au taux maximum préconisé par l'OMS.

REGULATION DES ACTIVITES BANCAIRES

La loi bancaire porte sur trois points principaux :

Séparation et régulation des activités bancaires

- Obligation pour les banques de cantonner, dans une filiale séparée, les opérations menées par les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul profit.
- Interdiction, au sein de la filiale, de réaliser une partie des opérations qui portent sur les matières premières agricoles et sur le négoce à haute fréquence.
- Augmentation du fonds de garantie obligatoire financé par les banques, qui passe de 2 à 10 milliards. Selon le principe du « qui faute, paie ! », ce fonds contribuera à financer les plans de sauvetage afin que les clients et les contribuables ne soient plus les payeurs.
- Renforcement du rôle de l'autorité de contrôle prudentiel, gendarme des banques, qui en cas de défaillance, pourra changer

ses dirigeants, imposer de céder des actifs, scinder ses activités et mettre à contribution les actionnaires et certains créanciers.

Paradis fiscaux

- Obligation pour les établissements bancaires de publier, pour chaque Etat, le nom et la nature de leurs activités, leur produit net bancaire et leurs effectifs en personnel. La loi prévoit en outre une sanction pour les contrevenants.

Droits des consommateurs

- Plafonnement de certains frais liés aux découverts pour les clients les plus fragiles.
- Obligation de prévenir 15 jours à l'avance d'un prélèvement de frais bancaires.
- Obligation de transmettre à leurs clients une fiche d'information standardisée sur les assurances liées aux crédits immobiliers et de consommations.
- Obligation de mise en place de mécanismes de prévention du surendettement.

Rapporteur pour avis mars 2013

En tant que membre de la commission des affaires économiques, j'ai été désigné rapporteur pour avis du projet de loi de réforme bancaire. Dans mon rapport, j'ai proposé à la commission 13 amendements, tous adoptés et dont plusieurs ont été votés ensuite par le Sénat, sans voix contre et avec l'avis favorable du Gouvernement.

Deux d'entre eux en particulier ont fait évoluer le texte de manière significative :

- Le premier dispose que l'Assemblée Générale des actionnaires sera désormais consultée sur l'enveloppe des rémunérations de toutes natures des mandataires sociaux et des salariés dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des banques (essentiellement les « traders »).
- Le deuxième impose dans les contrats de travail de ces mêmes salariés, les modalités de renoncement à tout ou partie de la rémunération variable en cas de faillite.

Consultez l'intégralité du rapport sur www.yvaugrenard.fr

Rémunération des banquiers

L'augmentation des salaires, parts fixes et parts variables, des patrons des banques françaises d'une année sur l'autre est d'une criante indécence, notamment en 2012 !

En tant que Rapporteur pour avis du projet de loi bancaire, mon amendement demandant que l'Assemblée Générale des actionnaires soit consultée sur l'enveloppe globale attribuée à la rémunération des hauts dirigeants, trouve pleinement sa justification.

Cependant, il faut aller plus loin en demandant que l'Assemblée Générale ne soit pas seulement consultée, mais décide de l'enveloppe globale et de son évolution avant la fixation individuelle des rémunérations.



Lutte contre l'évasion fiscale : Courrier à Jean-Pierre Bel

Avec mes collègues membres de la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et ses conséquences fiscales, nous avons écrit au Président du Sénat, afin de demander la poursuite de l'application des 61 mesures préconisées, alors que le Gouvernement en a déjà repris plusieurs. Aujourd'hui, « il faut aller plus vite et plus loin avec un travail minutieux et précis sur chaque préconisa-

tion pour qu'elles deviennent réalité dans le cadre d'un urgent échange avec le Ministre de l'Economie et des Finances ».

Dans le contexte actuel, il devient indispensable que les mesures de coopération fiscale avec nos partenaires européens et d'obligation d'échanges d'informations, soient appliquées.

DELEGATION A LA PROSPECTIVE :

Un rapport sur la pauvreté

La pauvreté est un fléau qui touche plus de 8 millions de personnes en France. Des dispositifs existent pour leur venir en aide, mais ils sont trop souvent méconnus ou insuffisants.

Au-delà de l'existant, il est impératif de réfléchir à des solutions innovantes qui permettraient, en particulier,

de mieux anticiper le « basculement » vers la pauvreté et de casser la spirale infernale qui, par transmission, conditionne trop souvent l'avenir des enfants.

J'ai été désigné, par la délégation à la prospective, pour élaborer un rapport que je rendrai d'ici 6 à 7 mois. Les premières auditions ont débuté en mai.

Rencontres au Sénat



Une délégation d'apprentis et d'élus de la chambre des métiers de Loire-Atlantique, a participé aux rencontres sénatoriales de l'apprentissage.



Les élèves du collège Pierre Norange de Saint-Nazaire, en visite au Sénat.

SUR LE TERRITOIRE...

Assemblée Générale des Maires

Gorges, 10 juin : Avec les Maires du vignoble nantais.

Pont-Saint-Martin, 22 juin : Avec les Maires du Pays de Retz.

Rencontres avec les Maires et les élu-e-s.

7 mai : Etaient au programme de cette journée, les communes de Bonnoeuvre, Joué-Sur-Erdre, Maumousson, Pannecé, Riaillé, Teillé et Vritz. Au total, 54 collectivités auront été rencontrées depuis septembre 2011. Les prochaines rencontres sont programmées le 5 juillet.

Assemblée plénière du conseil de développement de Loire-Atlantique

Préfailles,

7 juin : Débat « Loire-Atlantique 2030 » et conférence de Kofi Yamgnane.

Rencontres avec des élèves

Nantes,

14 juin : Visite de deux classes de l'école élémentaire « Le Linot », suite à leur accueil au Sénat.

Inaugurations

Saint-Nazaire,

- **18 mai** : Inauguration de la Place « Nadia Boulanger », en présence du Ministre François Lamy, dans le cadre du projet de rénovation urbaine « Ville-Ouest ».
- **31 mai** : inauguration du rond-point de Mahdia, en présence de l'ambassadeur de Tunisie, dans le cadre des politiques de coopération avec la Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Nazaire.

Saint-Père-En-Retz,

8 juin : Inauguration de l'aménagement d'un pôle service à la personne dans le cadre de l'attribution de la réserve parlementaire.

Cérémonies

Saint-Nazaire,

- **8 mai** : Célébration de l'armistice de 1945.
- **10 mai** : Commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Les-Moutiers-En-Retz,

17 juin : Commémoration de la tragédie du Lancastria.

Contacts

A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

Fermée le jeudi après-midi

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87

Courriel : y.vaugrenard@senat.fr

www.yvaugrenard.fr

